



29.06.2007 - 12:18 Uhr

Futur développement de l'infrastructure ferroviaire (ZEB)

Bern (ots) -

Le TCS propose une solution en vue d'assurer le financement de Rail 2000 et critique l'absence d'une réelle vue d'ensemble du futur développement des transports publics

Le Touring Club Suisse s'engage en faveur d'un développement adéquat de l'infrastructure ferroviaire. Il dénonce ainsi les insuffisances du projet ZEB (futur développement de l'infrastructure ferroviaire), qui ne respecte pas la répartition des investissements décidée dans le cadre du fonds pour le financement des transports publics (FTP), au profit des nouvelles lignes ferroviaires à travers les Alpes (NLFA), de Rail 2000, du raccordement au réseau ferroviaire européen à grande vitesse (LGV) et des mesures contre le bruit. Pour éviter un désastre financier, le TCS propose d'allonger la durée du fonds FTP. Ainsi, il devient possible de financer les coûts supplémentaires des NLFA tout en assurant la réalisation de Rail 2000.

Le TCS accorde une grande importance au développement du trafic voyageurs, tel que prévu dans le cadre de Rail 2000 (1re étape et ZEB). Il rappelle que le projet ZEB prévoit, notamment, une réduction des temps de trajet entre Genève et Saint-Gall, des correspondances plus fréquentes, ainsi que la création de noeuds offrant des raccordements dans différentes directions.

Les coûts supplémentaires des NLFA menacent toutefois le financement des infrastructures ferroviaires. Plus les NLFA mobilisent les moyens à disposition dans le cadre du fonds FTP de 30,5 milliards de francs et plus les montants en faveur de Rail 2000 se réduisent.

Le TCS propose ainsi, pour éviter de mettre en danger le projet Rail 2000, d'allonger la durée du fonds FTP. Il refuse par contre tout nouvel impôt ou tout nouveau prélèvement sur les recettes routières à affectation obligatoire dans le but de financer le rail.

Finalement, le TCS déplore l'absence de toute réelle vue d'ensemble sur le développement futur des transports publics. Or, la Confédération a pour tâche d'anticiper les problèmes de capacités à venir et d'expliquer par quelles mesures d'exploitation, techniques ou infrastructurelles elle envisage d'éliminer ces goulets d'étranglement.

Quant aux surcoûts des NLFA, ils doivent être couverts par le biais d'un allongement du délai de remboursement.

Contact:

Sylvie Debons, Porte-parole du TCS, tél. : 022 417 27 16

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100537677> abgerufen werden.